

Avis au public en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le projet d'aménagement particulier nouveau quartier « Päscher » concernant des fonds sis à Osweiler, introduit par le bureau d'urbanisme et d'architecture E-cone S.à r.l. pour le compte de la société Kikuoka Luxembourg S.A. de Mersch est déposé pendant 30 jours, à savoir du 17 novembre jusqu'au 16 décembre 2025 inclus, à la maison communale où le public peut en prendre connaissance. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.rosportmompach.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Rosport, le 14 novembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,

